

Commission nationale de toponymie (CNT)

Référence : CNT-CNIG 2018-141
Date : 3 août 2018
Affaire suivie par : Élisabeth Calvarin, Pierre Jaillard
Téléphone : 06 84 03 91 39
Courriel : e-calvarin@wanadoo.fr ; rapporteur.cnt@gmail.com ; pierre@jaillard.net
Page : 3

Groupe de travail « Normalisation »

COMPTE RENDU DE RÉUNION

Objet : réunion du groupe de travail « Normalisation » de la CNT, le vendredi 27 juillet 2018, de 14 à 18 heures, salle RD-D-661, INSEE - 88 avenue Verdier, à Montrouge.

Ordre du jour proposé :

- 1 – Les divisions administratives du Soudan du Sud
- 2 – Les noms de paysage en Allemagne
- 3 – L'article initial des noms de communes nouvelles

Complément de documentation :

- En ligne sur le site du CNIG : http://cnig.gouv.fr/?page_id=10561
- Listes fournies par les demandeurs

Membres présents :

Organisme	Nom
CNT/CNIG Président	Pierre Jaillard
CNT/CNIG rapporteur	Élisabeth Calvarin
INSEE	Sandrine Luer
-	Ange Bizet

Des absents se sont excusés, et le groupe de travail Normalisation les remercie de l'avoir prévenu.

1 – Les divisions administratives du Soudan du Sud

Pour la révision de la liste des divisions administratives du Soudan du Sud, notons que certaines données sont normalisées à l'ISO et aux Nations unies, comme *Area* « zone », et qu'un certain nombre de noms courts n'ont pas d'équivalent en français – le terme spécifique de la forme développée est issu d'un nom de ville.

Nous décidons de traiter de la même façon que ci-dessus les noms des divisions issus de noms de chefferie, de comté et de personne, et nous constatons que l'usage des noms issus de tribu est le pluriel.

Concernant les noms en « Liech » et « Bieh », nous décidons qu'en l'absence d'information fiable, il est prudent de considérer qu'il n'y a pas d'usage pour la forme courte – du moins pour l'instant.

⇒ Les formes courtes existent dans la mesure où les noms sont dérivés du repérage géographique, de l'orographie, de l'hydrographie et des ethnies.

Nota : la liste, une fois mise en forme, fut envoyée au Président le 5 août, puis remise au service demandeur (linguistique et traduction) des Nations unies après le passage de notre correspondante à Paris le 13 septembre 2018.

2 – Les noms de paysage en Allemagne

Ligne de conduite

L'usage prime, et sur consultation de dictionnaires et de livres en ligne, si une traduction s'impose, nous l'adoptons.

Comme nous distinguons le Bassin parisien, région administrative, du bassin Parisien, région géographique, nous adoptons le bassin Lipsien (de *Leipziger Tieflandsbucht* ; Leipzig, du sorabe *Lipsk*, de l'allemand *Tiefland* « pays » et *Bucht* « bassin, baie »).

Constat

L'usage évolue. Autrefois monts Métalliques, landes de Lunebourg, Oesling, îles de Frise, aujourd'hui monts Métallifères, lande de Lunebourg, Oesling, îles de la Frise.

L'indication du genre peut être utile à notre interlocuteur. Exemples : l'arc morainique de Muskau (n. m.), l'Eifel (n. m.), l'Oesling (n. m.).

Analyse

Certaines traductions ne se justifient pas (*Lausitzer Grenzwall*, qui est une zone naturelle, ne peut pas se traduire par « le mur frontalier de Lusace »). De même, certaines entrées n'ayant pas d'usage en français ne se traduisent pas (*Dresdener Elbtal*).

Sur le modèle de la Forêt-Noire, nous écrivons la Forêt-de-Teutberg, dénomination qui désigne un massif et une forêt.

Extension géographique parfaitement définie dans des frontières politiques, la Frise-Orientale, *Ostfriesland*, prend un trait d'union et une majuscule au terme spécifique. De même, la Hesse-Rhénane, *Rheinhessen*, toponyme historique qui demeure comme région géographique.

Nous constatons sur les atlas, les cartes et internet l'usage attesté des appellations « les îles Frisonnes du Nord, ou les îles Frisonnes septentrionales, et adoptons « les îles de la Frise du Nord, ou les îles de la Frise septentrionales » correspondant à l'allemand *Nordfriesische Inseln*, « les îles Frisonnes orientales, ou les îles de la Frise orientales » correspondant à *Ostfriesische Inseln*.

Éléments complémentaires

D'après les atlas, la localisation et la nature de l'expression allemande *Schwäbisch-Bayerische Hochebene* correspondent à 2 toponymes français : (le) plateau Souabe et (le) plateau Bavarois, mais pour qualifier l'ensemble l'usage français n'en retient qu'un seul, (le) plateau Bavarois. Notons que les dictionnaires allemand-français traduisent *Hochebene* par « plateau » et précisent [GEOL.]

Avec le Land de la Sarre, en allemand *Saarland*. et (*der*) *Gau* « province » [HIST.] se forme (le) Saargau, petit pays dans l'ouest de la Sarre, entre la Sarre et la Moselle, à la jonction d'anciennes voies romaines. En plein centre du Saargau, se trouve Merzkirchen.

Les Sudètes (montagnes) sont situées en Allemagne, en Tchéquie et en Pologne. Les atlas et Wikipedia sont explicites en la matière.

L'Oder (du latin *Viadrus*, du slave *Vjodr* ou *Odra*) est un fleuve... Il coule... Le dictionnaire Larousse et *Le Robert des noms propres* le donnent masculin. (le) Bas-Oder (ou la Basse-Oder) suffirait pour *Unteres Odertal*.

Zitterwald représente un paysage forestier et pourrait être traduit par (la) forêt de Zitter (de *zittern* « trembler » ou *die Zitter-Pappel* « peuplier tremble » [BOT.]). Les usagers ont oublié l'origine du nom. Paysage devenu stratégique avec la tour radio Eifel-Bärbelkreuz.

Nota : la liste, une fois mise en forme, fut envoyée au Président le 5 août, puis remise au correspondant de la division germanophone début octobre 2018 (GENUNG, réunions de Bruxelles).

3 – L'article initial des noms de communes nouvelles

L'emploi de l'article initial est examiné dans la Grammaire, mais elle ne traite pas de l'opportunité de mettre ou non un article initial quand on crée un nom.

Notre but serait d'arriver à définir des lignes directrices pour aider les créateurs de noms de communes nouvelles sur cette question (cf. 2^e alinéa du point 3 du compte rendu n° 2018-135 de la séance plénière du 26 juin 2018).

La présence de l'article initial en français indique une formation récente et comprise par les utilisateurs. Son absence est un indice d'ancienneté. Dans la Vienne, Lençloître (commune créée en 1822) est mentionné *Cloître* sous les Mérovingiens, puis *La Cloistre (en Gironde)* en 1280.

Aujourd'hui, lorsque le nom commun employé seul représente un objet bien déterminé, et dont le sens est encore compris, il prend un article et une majuscule. Exemples : Les Détroits (en parlant du Bosphore et des Dardanelles) ; Le Havre (76, port fondé par François I^{er}, sous la forme *le Hable de Grace*) ; La Chapelle (75, quartier de Paris, autrefois commune nommée Chapelle-Saint-Denis, qui doit son nom à l'oratoire édifié entre Paris et l'abbaye de Saint-Denis), La Machine (58, mécanisme qui permettait la remontée des mineurs et du matériel). Le Sappey (74), Le Fay (71) La Charmée (71) désignent des lieux définis par les noms d'arbre qui y poussent.

Sans article et avec une minuscule, un nom commun n'est pas un toponyme, mais une désignation. Exemples : détroit, havre (port), chapelle, machine.

Lorsque le nom commun est suivi d'un terme spécifique, nous distinguons l'île de Sein (entité géographique) de l'entité administrative Île-de-Sein (29, commune), bien que l'usage populaire confonde les deux entités en mettant l'article au nom de la commune. En revanche, nous allons à L'Île-Rousse (2B, entité administrative), avec un article, qui doit son nom à son emplacement face à l'île de la Pietra (aujourd'hui reliée à la terre).

Quand un terme générique est suivi d'un complément, et que ce terme-là représente l'objet géographique en question, le toponyme ne comporte pas d'article initial, sauf si l'usage, l'administration ou le contexte l'impose. On écrit Bois-le-Roi (77, terrain boisé appartenant au roi), Forêt-la-Folie (28, *Foresta* au 13^e siècle), Bosc-Guérard (76, *Bosco Guerardi* en 1188), Mont-Saint-Jean (72, du latin *mons*, qui souligne la hauteur, et de saint Jean, l'apôtre), Port-de-Bouc (13, *Portus de Boc* en 1147), et aussi, Le Bois-Hellain (28, *Boscos Helloini*, sans date), La Forêt-Fouesnant (29, du latin *Forest de Fuinant* « forest dans le sens médiéval : forêt réservée » en 1058), Le Bosc-Roger (61, *Bosco Ranulfi* en 1134), Le Mont-Saint-Michel (50, *Montem Sancti Michaelis* 966), Le Port-Marly (au 13^e siècle, un acte notarié atteste le port indifféremment nommé « Port de la Loge » ou « Port de Marly ». Louis XVI le dote d'une chapelle qui sera érigée en cure et paroisse (1785). C'est sur cette église et paroisse que les habitants s'appuieront pour faire élire leur propre municipalité qui se nommera Le Port-Marly, commune indépendante en 1790.) L'usage des habitants est de dire qu'ils vont à Port-Marly.

Le Pont-de-Beauvoisin (Isère) est usité localement sous l'appellation « Pont de Beauvoisin », comme l'attestent les panneaux routiers placés à l'entrée de la commune, car la ville est homonyme de la commune située en Savoie.

On remarque qu'en composition, le nom peut se comporter de plusieurs façons : Villefranche-sur-Saône (69), Rouvres-en-Plaine (21), Saint-Cyr-sur-le-Rhône, La Bussière-sur-Ouche (21), Loire-sur-Rhône (69). Il semblerait qu'aucune règle ne soit respectée.

⇒ Montrer que la position de la CNT est étayée par l'usage dans les noms de communes existantes : en se fondant sur l'alinéa du compte rendu cité plus haut, l'enrichir d'exemples et de contre-exemples pour un argumentaire assez clair pour la prochaine séance plénière de la CNT (fin octobre 2018).